

N° 12

17 avril 2020

*Par visioconférence* Alain Martin, Président  
Georges Le Glédic, Vice-Président  
Daniel Moulet, Secrétaire Général  
Jérôme Peslier, Trésorier  
Patrice Le Clère, Secrétaire Adjoint  
Jean-Charles Guérin

*Assistent* Sébastien Duret, Directeur Administratif  
Claudine Guerlais, Secrétaire du Président et Comptable

## 1. Communiqué du COMEX de la FFF

---

Le Bureau prend connaissance du communiqué du COMEX de la FFF du 16 avril 2020 concernant les championnats :

« Le Comité Exécutif de la FFF, réuni ce jour, a pris la décision de mettre un terme à l'ensemble des compétitions de Ligues, de Districts, des championnats nationaux du National 3, du National 2, de la D2 féminine et de futsal, et des championnats nationaux de jeunes (féminins et masculins).

Le 12 mars dernier, à la suite de l'annonce par le président de la République des mesures sanitaires de confinement pour lutter contre la pandémie de Covid-19, Noël Le Graët prenait aussitôt la décision de suspendre l'ensemble des compétitions afin de préserver la santé des licenciées et acteurs du football amateur. La FFF espérait une reprise des compétitions tant le rôle social du football est essentiel. Il devait être au rendez-vous d'une reprise des activités sur le territoire.

Mais à la lumière des dernières annonces du président de la République, le lundi 13 avril, prolongeant les mesures sanitaires de confinement jusqu'au 11 mai, cette possibilité de reprise raisonnable des activités n'est plus possible.

Face au caractère exceptionnel de la situation, la FFF a organisé une large consultation des acteurs du football, de leurs organisations représentatives, des Ligues et des Districts pour déterminer une solution harmonisée avec des modalités d'arrêt des compétitions équitables sur l'ensemble du territoire. **Au terme de cette phase d'échanges et d'études, le Comité Exécutif de la FFF a donc pris les décisions suivantes concernant les modalités d'arrêts des compétitions des Ligues et Districts :**

- un arrêt des compétitions à la date du 13 mars (date de suspension des compétitions) quel que soit le nombre de matchs joués.
- la fixation des classements selon le quotient nombre de points obtenus / nombre de matchs joués afin de neutraliser l'effet des matchs reportés.
- le départage des clubs à égalité de points en fonction du règlement de la compétition concernée. Si le règlement de la compétition est inopérant ou ne permet pas le départage, des critères fixés par la Fédération seront appliqués.
- la limitation du nombre de descentes à une par poule, en cohérence avec le règlement qui prévoit l'impossibilité de repêchage du dernier quelles que soient les circonstances.
- la fixation du nombre de montées en fonction du règlement qui prévaut pour la compétition concernée.

(...)

Le Comité exécutif de la FFF annoncera dans les prochains jours un plan massif de soutien au football amateur et ses 14 000 clubs afin de soutenir leur redémarrage la saison prochaine et de faciliter l'accueil de nos licencié(e)s, en particulier les plus jeunes d'entre eux.

La FFF tient à saluer l'engagement et le sens des responsabilités et de la solidarité des élus, des clubs et des licenciés. Par ces décisions comme par ses actions de soutien aux soignants, la FFF souhaite contribuer aux efforts de tous dans la lutte contre la pandémie de coronavirus. Le moment venu, le football fort de ses valeurs et de son rôle social et éducatif participera pleinement au vivre ensemble ».

Suite à cette communication, le Bureau attend la réception des éléments détaillés des services juridiques de la FFF pour sa mise en application.

Le Directeur assurera le lien avec les Commissions concernées pour que les activités nécessaires à l'élaboration des classements soient réalisées en visioconférence.

Les services administratif, technique et l'Espace Noël Le Graët restent fermés jusqu'à une nouvelle décision gouvernementale.

Le Bureau tient à préciser comme chaque saison, que diverses procédures réglementaires et disciplinaires peuvent impacter les classements, lesquelles doivent être menées à leur terme avant validation définitive des classements, accessions, maintiens, rétrogradations.

Les classements, ainsi que les montées et descentes, ne seront communiqués qu'à l'issue du traitement :

- des dossiers disciplinaires restés en attente d'audiences pour lesquelles nous ne connaissons pas actuellement la possibilité de les réaliser depuis l'arrêt des activités
- des dossiers règlementaires
- de l'application du Statut de l'Arbitrage

Le Comité de Direction homologuera les classements uniquement lorsque les commissions auront traité tous les dossiers. En conséquence, le Bureau tient à préciser de ce fait qu'aucune réponse ne pourra être apportée aux clubs préalablement à cette homologation.

## 2. Décisions du BELFA du 14 avril 2020

---

Le Bureau prend connaissance des décisions du Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur du 14 avril 2020 suite à la dernière allocution du Président de la République à savoir les annulations :

- de la Journée Nationale des Débutants ;
- de l'opération « Mesdames Franchissez la Barrière » ;
- de la « Semaine du Football Féminin » ;
- du FFF Tour (une étape était prévue à Saint-Brevin-les-Pins mi-juillet).

Le Bureau Exécutif a validé la proposition de la DTN visant à geler l'attribution du Label Jeunes FFF cette saison (2019-2020) et à reporter la campagne de labellisation à la saison prochaine (uniquement pour les clubs ayant candidaté avant le 31 mars 2020). Le calendrier proposé prévoit également le report des demandes de renouvellement prévues la saison prochaine à la saison 2021-2022.

## 3. Comptabilité

---

L'ensemble des droits d'autorisation pour l'organisation de tournois jusqu'au 30 juin 2020 déjà prélevés sont re-crédités aux clubs.

La caisse de péréquation élaborée pour le championnat Seniors D1 Masculin sera recalculée sur les déplacements réellement effectués suite à l'officialisation de l'arrêt des compétitions au 13 mars 2020.

Par ailleurs, une proposition est soumise aux membres du Comité de Direction.

## 4. Situation des activités du District

---

- Patrice Le Clère effectue un point sur les activités partielles concernant la discipline. Un calendrier prévisionnel est établi. Le Président Alain Martin rapporte les consignes fédérales de prioriser les visioconférences pour traiter les dossiers. La secrétaire Françoise Pichon assurera la préparation de ces dossiers en télétravail en fonction des besoins afin d'être opérationnel dès qu'il sera possible de les traiter.
- Sébastien Duret effectue un point sur les dossiers règlementaires (application de l'article 37, solde des dossiers règlementaires restés en suspend).
- Sébastien Duret et Claudine Guerlais assurent toujours une veille en « télétravail ».
- Le seul email de contact pour les clubs reste : [contact@foot44.fff.fr](mailto:contact@foot44.fff.fr)

## 5. Vie des clubs

---

Le Bureau prend connaissance des courriels des clubs concernant les projets de mouvements de club (fusion, groupements). Le Directeur a répondu aux clubs, en attente des directives fédérales sur les délais de traitement de ces dossiers.

**Il va être adressé un rappel aux clubs qu'il est toujours formellement interdit de s'entraîner ou d'organiser des rassemblements jusqu'à minima le 11 mai 2020.**

**Prochaine réunion en visioconférence : sur convocation**

Le Président,  
Alain Martin



Le Secrétaire,  
Daniel Moulet

